



# LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU LIBAN : PERSPECTIVES DU MONT-LIBAN

LIBAN

A. Introduction	7
B. Diagnostic de la participation politique des femmes	7
C. Résultats du diagnostic	9
D. Bibliographie et références	21

Les femmes sont invisibles sur la scène politique au Liban. Ce diagnostic explore les raisons de cette situation et propose des actions pour renforcer la participation des femmes dans la vie politique au niveau local et national. Malgré les efforts de la société civile, d'autres mesures sont nécessaires pour renverser la tendance.



Les organisations de la société civile libanaise militent en faveur de politiques qui favorisent l'accès des femmes aux instances de décision.  
© CFUWI



La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) est une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2013. Elle se structure comme un réseau de réseaux qui fédère différents types d'acteurs de l'égalité femmes-hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de :

- Faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- Éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles ;
- Favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes.

#### Membres fondateurs :

Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR)

État français

Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF)

Forum Femmes Méditerranée (FFM)

Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes (RUSEMEG)

#### Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée

Siège social: Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

C / Girona, 20 · 08010 Barcelone, Espagne

[www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation)



L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un think tank spécialisé dans les relations méditerranéennes basé sur une approche multi-disciplinaire et de travail en réseau. Il encourage l'analyse et la coopération dans le but de promouvoir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays euro-méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures, ainsi que de favoriser la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région.

#### Consortium formé par:

Gouvernement de la Catalogne

Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération

Ville de Barcelone

#### Institut européen de la Méditerranée

C / Girona, 20

08010 Barcelone, Espagne

[www.iemed.org](http://www.iemed.org)

#### Diagnostic de terrain : La participation politique des femmes au Liban : perspectives du Mont-Liban

Texte : Comité pour le suivi sur les questions féminines (Committee for the Follow-Up on Women's Issues - CFUWI), chef de file du

Pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes©

P.O. Box 11/314 Riad El Solh, Beyrouth, Liban.

<http://www.cfuwi.org/>

Coordination : Maria-Àngels Roque, Emilie Vidal

Mise en page : Núria Esparza

Avril 2017

Ce diagnostic de terrain s'inscrit dans l'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, dans le cadre du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

#### En partenariat avec :



#### Financé par :



#### Labellisé par :



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الاتحاد من أجل المتوسط

Le contenu de ce diagnostic est de la seule responsabilité du Committee for the Follow-Up on Women's Issues et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des points de vue du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

---

# LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU LIBAN : PERSPECTIVES DU MONT-LIBAN

LIBAN



## Pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> mobilisés depuis 2016



**A** Région de Marrakech - Safi (Maroc)

**B** Wilaya d'Oran (Algérie)

**C** Gouvernorats de Monastir et de Sousse (Tunisie)

**D** Sud du district de Gizeh (Égypte)

**E** Sud de la Cisjordanie (Palestine)

**F** Gouvernorat d'Irbid (Jordanie)

**G** Gouvernorat du  
Mont Liban (Liban)

La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée met en place annuellement des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> coordonnés par des associations dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> choisit un territoire cible qui peut être une région, une province ou l'aire métropolitaine d'une grande ville. Ensuite, les membres du pôle local déterminent une thématique prioritaire concernant les droits des femmes sur ce territoire cible.

Un pôle local est constitué de 5 acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans le territoire ciblé, à savoir : des associations ; des entités de recherche ou d'enseignement ; des collectivités locales ou régionales ou des services gouvernementaux chargés de défendre les droits des femmes ; des médias et des entreprises et des syndicats. Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences, dans le but d'analyser la situation par rapport à la thématique choisie et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques menées dans ce domaine avec une approche collective et participative.

Cette approche ascendante débouche sur la production d'un diagnostic des principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques d'égalité, puis sur la réalisation d'un projet de terrain collaboratif et répliquable visant à lever ces obstacles.

Un premier appel à candidatures a été lancé et des pôles locaux ont été constitués à Oran (Algérie), à Gizeh (Égypte), à Irbid (Jordanie), dans le Mont - Liban (Liban), à Marrakech - Safi (Maroc), en Cisjordanie (Palestine) et à Monastir et Sousse (Tunisie). Ces pôles locaux ont travaillé sur deux questions majeures : la participation des femmes à la vie politique et les violences à l'égard des femmes. Dans ce document on présente le diagnostic concernant le Mont-Liban.

## **A. INTRODUCTION**

Le Liban est une petite république démocratique et parlementaire. Bien que le Liban soit parfois considéré comme le seul pays démocratique de la région arabe en raison de la liberté politique qui y règne et de son système électoral, la situation des femmes est telle que celles-ci ne sont toujours pas traitées sur un pied d'égalité avec les hommes. Les femmes constituent la majorité de la population libanaise (53 %) et elles sont actives dans tous les domaines de la société libanaise. Elles ont les mêmes droits constitutionnels que les hommes. Elles ont le droit de vote, d'exercer une fonction officielle, d'élire les conseiller-e-s municipaux et député-e-s et d'être élues aux élections municipales et parlementaires. La Constitution libanaise, qui a été amendée le 21/09/1990, met l'accent sur le principe d'égalité entre les Libanais et Libanaises et sur son respect des mécanismes internationaux. Cependant, dans la pratique, de nombreuses lois discriminent encore les femmes. Les femmes représentent 24 % de la main-d'œuvre. Elles travaillent souvent dans le secteur des services, un prolongement de leur rôle traditionnel.

Au Liban, il existe une différence subtile entre la pleine égalité instaurée par la loi et la jouissance véritable des droits stipulés. Les Libanaises sont victimes de discriminations dans leur environnement familial (mari et proches) et dans leurs droits en tant que citoyennes. Bien qu'elles soient libres de travailler, elles souffrent de la persistance de stéréotypes de genre et subissent des violences domestiques. Dans un tel contexte, la présence des femmes dans la sphère politique est encore loin d'être représentative.

## **B. DIAGNOSTIC DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU LIBAN**

Il existe beaucoup d'obstacles qui entravent la progression des femmes vers les postes à responsabilité et de prise de décision. Elles ne parviennent pas à accéder au pouvoir politique, sauf en cas de décès d'un membre de leur famille ; leur mari, dans la plupart des cas.

Pour que leur représentation politique soit équitable, les organisations de la société civile doivent déployer tous leurs efforts dans le but de combler le fossé qui sépare l'égalité accordée par la loi et la situation actuelle marquée par l'absence de mise en pratique de leurs droits ; en d'autres termes, le fossé entre la théorie et la pratique.

## **Comité pour le suivi sur les questions féminines (Committee for the Follow-Up on Women's Issues - CFUWI)**

Le diagnostic a été réalisé par CFUWI, une organisation non-gouvernementale qui, depuis sa création, a mis en œuvre plusieurs projets d'égalité entre les femmes et les hommes axés principalement sur l'intégration de la dimension genre dans le domaine de l'éducation, sur les droits civils des femmes et sur la participation politique des femmes. En outre CFUWI a fait le suivi des progrès accomplis en matière de mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et a dirigé la rédaction de contre-rapports sur ladite convention.

Les objectifs du CFUWI sont de :

- Développer la participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale et éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Sensibiliser aux questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et intégrer la dimension genre dans les politiques nationales ;
- Développer la participation des femmes dans les processus de prise de décision ;
- Encourager la communication entre les femmes aux niveaux local, régional et international.

### **1. Objectifs du diagnostic**

Le but de ce diagnostic est d'identifier les besoins des acteurs locaux et les actions à entreprendre pour renforcer la participation des femmes dans la vie politique. Dans cet esprit, le diagnostic vise plusieurs autres objectifs, à savoir :

- Favoriser le travail en réseau et renforcer le partenariat entre les acteurs de l'égalité ;
- Échanger des expériences en matière d'approche participative ;
- Faire le suivi des politiques publiques d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau local.

### **2. Cadre méthodologique du diagnostic**

Le thème du diagnostic a été fixé par CFUWI en partenariat avec le pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes© créé au début de l'action pilote.

Les membres du pôle local sont :

- La commune de Byblos ;
- Smart Center ;

- Le Conseil libanais de résistance aux violences faites aux femmes (LECORVAW) ;
- Women Sector in Future Movement.

L'action pilote a ciblé la région du Mont-Liban, zone où il est nécessaire de déterminer les besoins des acteurs locaux ainsi que ceux des femmes dans le but de renforcer leur participation politique, les femmes étant exclues des instances de décisions. Le pôle local a tenu deux réunions qui ont servi à développer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'action pilote et à discuter sur des documents d'information et de plaidoyer sur la participation politique des femmes, qui ont été présentés et distribués lors de sessions postérieures.

Quatre sessions ont ensuite été organisées dans le Mont-Liban avec la participation des acteurs locaux (ONG, municipalités, partis politiques...), à savoir :

- Baakline : 21 participant-e-s ;
- Katermaya : 30 participant-e-s ;
- Ain El Remmaneh : 12 participant-e-s ;
- Hammana : 21 participant-e-s.

Enfin, une rencontre nationale a rassemblé 25 représentant-e-s d'acteurs locaux et nationaux au cours de laquelle les résultats des sessions précédentes ont été présentés et un projet de terrain a été élaboré. Bien que l'action pilote ait été menée dans le Mont-Liban, le diagnostic peut être extrapolé au Liban dans son ensemble (l'élection parlementaire étant organisée au niveau national), mais une attention particulière a été apportée aux statistiques relatives aux élections municipales dans le Mont-Liban.

## C. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

### 1. La Constitution libanaise

Le Liban est une république parlementaire démocratique dont la diversité religieuse et culturelle lui a permis d'être ouverte à de nombreux mouvements politiques. Cette diversité apparaît dans la Constitution libanaise qui prévoit la participation de toutes les confessions (19) et une distribution équilibrée et équitable de celles-ci dans les emplois publics. La Constitution garantit en outre la représentation de toutes les confessions dans les pouvoirs exécutif et législatif. La Constitution se situe au sommet de la pyramide législative libanaise. Le système politique libanais est donc celui



d'une démocratie consensuelle assurant un équilibre entre les différentes composantes religieuses de la société libanaise.

Depuis les amendements de 1990, la Constitution libanaise a adopté les principes de la Charte internationale des droits de l'Homme et impose leur intégration dans « tous les domaines et secteurs sans exception ». La Constitution exige donc que les droits humains internationaux soient reflétés dans les lois du pays et mis en application. De plus, le Liban a ratifié la plupart des grandes conventions internationales et a promulgué, au cours des dix dernières années, plus de 90 nouvelles lois sur les droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes et la transparence.

L'article 7 de la Constitution prévoit que : « Tous les libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont également assujettis aux charges et devoirs publics, sans distinction aucune. »

## **2. Respect des mécanismes internationaux sur les droits humains**

Il convient de noter que le Liban n'a pas encore honoré tous ses engagements internationaux, notamment la Déclaration de Pékin qui met l'accent sur l'amélioration de la situation des femmes en matière de pauvreté, éducation, santé, violence, conflit, économie, pouvoir et prise de décision, médias et environnement. Il est vrai que le Liban a ratifié de nombreuses conventions sur les droits humains. Toutefois, il a exprimé plusieurs réserves sur la CEDEF, ce qui affaiblit nettement le pouvoir d'influence de celle-ci.

Revenons à l'année 1996 : le Liban adhère à la CEDEF en promulguant la loi 592, entrée en vigueur le 1/8/1996. Toutefois, cette décision comprend certaines réserves sur des points essentiels pour atteindre l'égalité des sexes. Les réserves qui ont été émises privent les femmes de l'égalité face à la loi et de leurs droits à la pleine citoyenneté. Les réserves sur le 2ème paragraphe de l'article 9 relatives à la citoyenneté sont toujours en vigueur. De même, la réserve sur les clauses (c), (d), (f) et (g) du paragraphe suivant de l'article 16 portant sur le statut personnel subsiste encore. Les partisans de ces réserves ont, de nos jours, acquis plus de pouvoir, empêchant que ces questions soient débattues au Parlement. Finalement, la réserve sur l'article 29 concernant la résolution des conflits continue d'être en vigueur.

Le Liban n'a pas émis de réserve sur les articles 7 et 8 de la CEDEF portant sur l'égalité des droits politiques et civils des femmes et l'obligation de l'État de renforcer leur



L'absence de partage du pouvoir politique freine l'autonomisation des femmes libanaises et empêche qu'on les considère des partenaires à part entière dans l'administration de l'État et la société. © hxdbzxy / Shutterstock.com

participation dans la vie politique. Pourtant, le Gouvernement n'a élaboré aucune politique pour mettre en œuvre des lois et textes juridiques à cet égard.

### **3. La participation politique des femmes au Liban**

Des décennies durant, le travail du mouvement des femmes libanaises a eu pour objectif de faire face aux besoins d'ordre pratique des femmes, principalement « l'éducation, et l'emploi si nécessaire ». Mais les revendications des mouvements féministes libanais ont évolué et ont placé la participation politique des femmes à l'ordre du jour en tant qu'enjeu stratégique. Malgré cette évolution de la vision du mouvement féministe et l'adhésion du Liban aux conventions internationales, et en dépit des déclarations ministérielles sur le renforcement de la participation politique des femmes, peu de choses ont été faites dans ce sens.

Les femmes libanaises sont toujours exclues des instances décisionnelles aussi bien dans le secteur public que privé et ceci, malgré qu'elles bénéficient d'un meilleur accès aux services d'éducation que la majorité des femmes du Moyen Orient et du Nord de l'Afrique (région MENA). En outre, les Libanaises semblent jouir d'une plus grande liberté en termes de tenues vestimentaires et de mobilité sociale ; elles sont plus visibles dans l'espace public. Mais il ne faut pas se leurrer, leur apparition publique s'arrête là. Elles n'atteignent pas les postes à responsabilité et de décision, et elles sont totalement invisibles sur la scène politique.

Un rapport de l'Association libanaise pour des élections démocratiques (ALED-LADE) intitulé « Sondage d'opinion sur les questions électorales au Liban », a révélé que la participation politique des femmes était considérée comme la question la moins importante par les personnes interrogées.

Les raisons de la faible représentation des femmes dans la politique libanaise sont complexes et d'une grande portée. Les lois et les traditions résultant d'un système gouvernemental fondé sur des convictions religieuses liées au patriarcat et contrôlé par les élites politiques masculines sont un immense obstacle pour les femmes souhaitant pénétrer dans la sphère politique. Ceci sans compter les entraves socio-économiques posées à la participation politique des femmes. Il va sans dire que le statut socio-économique des femmes a une influence directe sur leur présence dans les institutions politiques et les organes élus.

Les obstacles qui empêchent les femmes de participer à la vie politique peuvent être identifiés à trois niveaux :

- Les facteurs sociaux comme les aspects culturels, les modèles de relation très répandus et la société patriarcale ;
- Les facteurs économiques qui influent sur la participation politique, notamment sur les campagnes électorales ainsi que la « pauvreté des femmes » et leur dépendance financière ;
- Les facteurs politiques liés au régime politique en vigueur ancré dans des structures sectaires, familiales et tribales.

Cela étant, d'autres facteurs juridiques affectent aussi notablement la participation des femmes : les lois discriminatoires à leur égard, notamment les lois portant sur le statut personnel, et l'absence de quota.

À noter également, l'absence de mise en œuvre de politiques de promotion et de renforcement de la participation politique des femmes par les autorités locales ou nationales. Au Liban, l'identité confessionnelle et l'identité politique ne font qu'une, les nominations à haut niveau se font conformément à un système de quota segmenté par religion et les fonctionnaires sont recrutés en fonction de leurs relations politiques et confessionnelles. Les religions patriarcales soutiennent les institutions familiales hiérarchiques. Les statistiques indiquent que la présence des femmes dans les partis politiques diminue lorsqu'elles se marient, ce qui accentue la diffusion d'une conception du rôle des femmes en tant que « reproductrices », au sein de la famille, mais aussi au niveau de la société dans son ensemble.

Dans un tel contexte, la citoyenneté passe par un réseau de liens communautaires et d'identités primordiales que Sua Joseph qualifie de « citoyenneté communautaire » en comparaison avec la notion de citoyenneté individuelle et pleine dont jouissent les femmes et les hommes accompagnée de ses droits et prérogatives. Les femmes et l'ensemble de leurs droits et prérogatives sont victimes du système confessionnel qui s'inscrit dans les insécurités et les différences idéologiques radicales des diverses confessions. Plusieurs organisations de défense des droits des femmes s'activent pour tenter d'influer sur ce panorama et d'apporter des changements positifs dans la vie publique et privée des femmes. Malheureusement, leurs efforts sont loin d'être suffisants et leur impact a été limité. Ceci est dû à plusieurs facteurs : au manque de solidarité dont font preuve les femmes libanaises entre elles en raison de leur segmentation confessionnelle ; au fait que la société civile manque de compétences pour influer sur les responsables politiques dans un tel système ; à la concurrence féroce entre les organisations de la société civile pour l'accès au financement (très restreint) ; et à la politisation de nombre de ces organisations.

#### *a. Les femmes dans les partis politiques*

Bien que les femmes aient assumé des rôles plus actifs dans les partis politiques par le passé - notamment durant la guerre civile, lorsque certains groupes recherchaient leur participation pour renflouer leur militance de base -, à l'heure actuelle, elles ont cédé le pas aux hommes, lesquels dominent la sphère publique. Il existe une multitude d'exemples de syndicats ou de coalitions de femmes que l'on a contraints à se transformer en organisations non gouvernementales (ONG). Même si la présence d'ONG œuvrant pour les droits des femmes est en soi un facteur favorable pour encourager les femmes à s'engager publiquement, la nature des organisations et leur évolution laissent planer un doute quant aux missions et objectifs qu'elles se sont fixées. Certains acteurs de la société civile ont nettement l'impression que les femmes ont été marginalisées des partis politiques et poussées à créer des associations, ce qui illustre parfaitement le manque de volonté de les intégrer dans l'appareil politique et donc d'aborder la question de leurs droits.

Le climat politique au Liban n'est pas encourageant en termes d'engagement politique des femmes, mais il ne l'est pas non plus en termes de transmission à la jeunesse d'une culture liée à l'identité nationale et au projet national. L'État et les partis politiques n'ont pas su profiter des élections pour définir leurs priorités de développement stratégique et provoquer un ralliement autour de ceux-ci par le biais d'un vaste engagement. Les élections libanaises sont perçues comme une querelle entre groupes confessionnels.

Bien que plus de 60 % des personnes résidant au Liban soient des femmes et que les femmes aient représenté 52,4 % des votant-e-s aux élections de 2009, il n'y a qu'une seule femme ministre et au Parlement seuls 4 sièges sur 128 sont occupés par des femmes (soit un taux de représentation féminine de 3,2 %). Dans les municipalités, ce taux est de 4,7 %, l'un des plus faibles de la région. Presque toutes ces femmes ont été nommées à ces postes en raison de liens de parenté avec de hautes personnalités de l'élite politique nationale. Le Liban est la lanterne rouge du Moyen-Orient et du monde en termes de représentation parlementaire féminine. En 2014, il a été classé 135ème sur 142 pays pour ce qui est de l'indice de disparité entre les femmes et les hommes alors qu'il est l'un des pays les plus développés d'après l'indice de développement humain (IDH).

#### *b. La participation des femmes au Parlement*

Pour atteindre la pleine participation politique des femmes, le processus à suivre est long et complexe compte tenu de la division traditionnelle des rôles qui confine les femmes dans la sphère privée et réserve la sphère publique aux hommes. L'implication des femmes dans la sphère publique exige un environnement ouvert à la possibilité d'un changement de perception des rôles assignés aux deux sexes au fil de l'histoire.

La plupart des études et des rapports insistent sur les « composantes des élections libanaises » comme l'un des obstacles qui bloquent la participation politique des femmes au Parlement et contribue à leur faible présence dans la vie parlementaire. De même, l'orientation politique et idéologique des partis exclut les femmes candidates.

Tableau 1 La participation des femmes aux élections parlementaires

Cycle électoral	Nombre de candidates	Nombre d'élues	Pourcentage
1953- 1962	Entre 1-4	0	0 %
1963			
Une femme a été nommée	1	1	1 %
1991			
Une femme a été nommée	--	--	1 %
1992	6	3	2,34 %
1996	11	3	2,34 %
2000	18	3	2,34 %
2005	14	6	4,68 %
2009	14	4	3,13 %

*c. La participation des femmes aux gouvernements*

Les femmes n'ont pas participé au Gouvernement libanais jusqu'en 2004, lorsque deux femmes ont été nommées ministres. Depuis lors, le Gouvernement n'a inclus qu'une ou deux femmes dans chaque nouveau Gouvernement.

Tableau 2 : La participation des femmes en tant que ministres

Année	Nombre de femmes	Nombre total de ministres	Pourcentage
2004	2	30	6,66 %
2005	2	30	6,66 %
2008	1	30	3,33 %
2009	2	30	6,66 %
2011	0	30	0 %
2014	1	24	4,16 %

*d. La participation des femmes aux conseils municipaux*

Si le taux de participation des électrices aux élections municipales a été égal à celui des hommes dans la plupart des bureaux de vote, la proportion de femmes candidates à ces élections a été beaucoup plus basse. De plus, le taux des femmes élues aux conseils municipaux ne dépasse pas les 4,8 %. Toutes les études indiquent que la cause de la faible représentation féminine dans les instances locales est la culture patriarcale régnante qui place les femmes sous la garde et le pouvoir des hommes, ce pouvoir étant confirmé par les lois sur le statut personnel.

Tableau 3 : La participation des femmes aux élections municipales  
(comparaison entre 2004 et 2010)

Region	2004				2010			
	Nbre sièges	Nbre femmes candidates	Nbre de femmes élues	% de femmes par rapport au total des élu-e-s	Nbre sièges	Nbre femmes candidates	Nbre femmes élues	% de femmes par rapport au total des élu-e-s
Mont-Liban	3 413	170	75	2,20	3 528	466	188	5,33
Bekaa	1 727	55	26	1,50	1 938	129	48	2,48

2004					2010			
Region	Nbre sièges	Nbre femmes candidates	Nbre de femmes élues	% de femmes par rapport au total des élu-e-s	Nbre sièges	Nbre femmes candidates	Nbre femmes élues	% de femmes par rapport au total des élu-e-s
Beyrouth	24	9	1	4,17	24	21	3	12,5
Nabatieh	1 503	67	17	1,13	1 548	103	25	1,61
Sud	1 548	25	21	1,36	1 662	149	66	3,97
Nord	2 430	199	75	3,09	2 724	478	306	1,56
Total	10 646	552	215	2,02	11 474	1 346	526	4,70

#### 4. Défis

Le diagnostic montre que les acteurs locaux connaissent les besoins sociaux et les actions à entreprendre pour aborder la question de la participation politique des femmes. Néanmoins, subsiste un manque de compréhension sur ce que signifie l'égalité entre les sexes et aucune politique locale ou nationale ne répond à ces besoins, par exemple, les quotas n'existent pas.

Le manque de participation des femmes au niveau politique et décisionnel est un problème qui freine leur autonomisation et leur promotion et empêche qu'on les considère des partenaires à part entière dans l'administration de l'État et la société.

Les défis à surmonter pour permettre le développement et le renforcement de l'activité des femmes dans la vie politique se situent à plusieurs niveaux, comme les acteurs locaux et nationaux l'ont observé durant la rencontre nationale organisée par CFUWI, à savoir :

- Au niveau juridique, les lois discriminatoires à l'égard des femmes se répercutent directement sur leur participation et où l'on constate l'absence de quota. Aucune stratégie ou politique n'a été prévue par les autorités pour amender ces lois ou pour adopter un quota qui servirait à renforcer la participation des femmes. Par ailleurs, la Constitution déclare que tous les citoyens sont égaux et insiste sur l'adhésion du Liban aux conventions internationales. Toutefois il est à déplorer l'absence de lois qui soient conformes à ces conventions ou établissent des garanties procédurales adéquates pour assurer leur mise en œuvre ;

- Au niveau social et économique, les valeurs et les règles du système patriarcal ainsi que les attitudes et les stéréotypes conservateurs minent les droits des femmes, déstabilisent les sociétés et freinent l'accès des femmes au leadership à tous les niveaux de la vie sociale et politique. Enfin, la participation politique des femmes est fortement compromise par leur dépendance économique et le coût élevé des campagnes électorales ;
- Au niveau de l'enseignement, la discrimination fondée sur le genre est présente dans les programmes et les manuels scolaires et joue un rôle capital dans la reproduction des clichés et des images traditionnelles concernant le rôle des femmes et des hommes dans la société ;
- Au niveau médiatique, l'image stéréotypée des femmes transmise par les médias ainsi que la commercialisation de l'image des femmes dans la publicité ont des effets négatifs sur leur participation politique ;
- Au niveau individuel et institutionnel, les femmes ne connaissent pas leurs droits et les lois qui les discriminent. À cela, il faut ajouter l'absence de compétences nécessaires pour plaider en faveur de leurs droits et pour organiser une campagne électorale. Toutes ces lacunes ont de graves répercussions sur leur participation aux prises de décisions, non seulement dans l'espace public, mais aussi dans leur vie privée.
- Au niveau institutionnel, il faut signaler plusieurs lacunes : le manque de formation, notamment chez les acteurs de l'égalité, dans la gestion des ressources financières et les compétences limitées en matière de gestion de projets et de maîtrise des réseaux sociaux et des technologies d'information et de communication. Finalement, il faut signaler un manque de connaissance des conventions internationales et des lois discriminatoires à l'égard des femmes ainsi que des questions de genre et du rôle des ONG, notamment dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **5. Opportunités de changement**

Les élections municipales de 2016 et les élections parlementaires de 2017 sont deux opportunités qui pourraient jouer en faveur du renforcement de la participation politique des femmes.

La principale recommandation de ce diagnostic est que la composante la plus importante sur laquelle il faut travailler est juridique et qu'il faut plaider en faveur de l'adoption et de l'inscription dans la loi électorale du système de quota.



Quant aux autres enjeux, le diagnostic met l'accent sur la nécessité de travailler à différents niveaux, notamment au niveau médiatique. Il est très important durant les élections d'encourager les médias à diffuser une image positive des femmes et à soutenir leur participation en tant que droit inhérent au processus démocratique et à l'État de droit.

Un autre point qu'il est important de mentionner : il est urgent d'appuyer les femmes candidates, mais aussi les ONG et les acteurs de l'égalité afin qu'ils plaident en faveur de la promotion de la participation politique des femmes.

## 6. Recommandations

Durant la réalisation de l'action pilote, des débats et consultations ont été menés avec les acteurs locaux. Ceux-ci ont mentionné différents niveaux d'intervention, à savoir :

### *a. Intervention au niveau juridique*

- Amender la loi électorale en adoptant le système de quota ;
- Amender toutes les lois discriminatoires, notamment les lois sur le statut personnel ;
- Mettre en application les conventions internationales, notamment la CEDEF ;
- Mettre en œuvre des politiques visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique.



Le Comité pour le suivi sur les questions féminines (CFUWI) a recueilli les avis des ONG, des membres des municipalités et des partis politiques du Mont-Liban sur l'accès des femmes aux postes de décision.

© IEMed

*b. Intervention au niveau social*

- Changer les valeurs et les normes du système patriarcal et combattre la violence fondée sur le genre.

*c. Intervention au niveau économique*

- Mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir et autonomiser les femmes sur le plan économique ;
- Réguler les dépenses liées aux campagnes électorales.

*d. Intervention au niveau de l'enseignement*

- Modifier les programmes et intégrer les concepts d'égalité entre les femmes et les hommes, les concepts de droits humains ainsi que les concepts de droits politiques, de démocratie et de citoyenneté ;
- Dispenser des formations aux personnels de l'enseignement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

*e. Intervention au niveau médiatique*

- Modifier l'image stéréotypée des femmes dans les médias ;
- Sensibiliser les médias aux questions de genre et mettre en place des quotas de participation des femmes.

*f. Au niveau individuel et institutionnel*

- Former les acteurs de la société civile en matière de ressources financières, de gestion de projets et de médias sociaux et numériques ainsi qu'en matière d'organisation de campagnes électorales et de plaidoyer ;
- Fournir des cours et des formations sur les conventions internationales, les lois discriminatoires à l'égard des femmes, les questions de genre et le rôle des ONG, notamment dans le domaine de l'égalité de genre ;
- Créer des réseaux entre les partis politiques et les groupes de la société civile et soutenir la participation des femmes dans les partis et la vie politique.



## D. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

**ASSOCIATION LIBANAISE POUR DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES.** *Rapport sur les élections municipales de 2010.*

**ASSOCIATION LIBANAISE POUR DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES.** *Sondage sur les questions électorales au Liban.* Tableau 5, p. 44, 2014 : [www.lade.org.lb](http://www.lade.org.lb).

**DAR AL-FARABI.** *The Development of a Culture of Dialogue and Democracy in the Lebanese Family* [Le développement d'une culture de dialogue et de démocratie dans la famille libanaise]. Etude, 2012.

**ELHELW, MARGARET.** *Women and Politics in Lebanon, on the parliamentary elections of 1996 and the crisis of democracy in Lebanon.* [Les femmes et la politique au Liban : sur les élections parlementaires de 1996 et la crise démocratique au Liban]. Beyrouth : Collective action, Lebanese Center for Studies, 1998.

**FARIS IBRAHIM, EMILY.** *The Lebanese Women's Movement* [Le mouvement féministe libanais]. Beyrouth : Maison de la Culture D.t.

**GHARIB, ROSE.** *Lights on the Women's Movement* [Des éclairages sur le mouvement féministe]. Institut des Études féministes du monde arabe, 1988.

**KABBARA SHAHAARANI, AMAN.** *Study about the Participation of Lebanese women in the Parliamentary Elections* [Étude sur la participation des femmes libanaises aux élections parlementaires]. Conseil des femmes libanaises (Lebanese Council of Women - LCW), 2009. À voir sur : [www.lcw.cfl.org](http://www.lcw.cfl.org)

**LIGUE ARABE.** *Plan of Action for the Advancement of Women by 2005* [Plan d'action pour le progrès des femmes d'ici 2005].

**MILLWARD, KRISTY.** *Gender Profile of Lebanon* [Un aperçu de l'égalité entre les femmes et les hommes au Liban]. Commission européenne : Rapport demandé par la Direction générale des Relations économiques extérieures, 1995.

**MOGHAIZEL, LAURE.** *A Half-century in The Defence of Women's Rights in Lebanon*, [un demi-siècle en défense des droits des femmes au Liban]. Archives de Laure Moghaizel, documents de 1947-1997.

**MOSER, CAROLINE.** *Gender Planning Framework* [Cadre de planification de l'égalité des sexes] traduit par Rima Fawaz al-Husseini, Centre for Research and Training on Development.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES.** Déclaration de Pékin, New York, 1995. Les déclarations des conférences antérieures appelant au droit des femmes à participer aux décisions et à la politique : première Conférence mondiale sur les femmes, Mexico, 1975 ; seconde Conférence mondiale sur les femmes, Copenhague, 1980 ; troisième Conférence mondiale sur les femmes, Nairobi, 1985 et quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Pékin, 1995.

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Rapport sur le développement humain*. New York : p. 49, 1995.

**SALEM, PAUL.** « *International and Arab Democracies and the Lebanese Situation* » [Les démocraties arabes et internationales et la situation du Liban]. Dans Première élection au Liban après la guerre, sous la supervision de Farid Khazen et Paul Salem du Lebanese Center for Policy Studies, Beyrouth, 1993.

**SHARABI, HISHAM.** *The Patriarchal System and the Problem of the Backward Arab Society* [Le système patriarcal et le problème du retard de la société arabe]. Beyrouth : Center for Arab Unity Studies, 1992.

**SHARAF AL-DIN, FAHMIA.** « *The Lebanese Issue and the Specificities of Local and External Factors* » [La question libanaise et les spécificités des facteurs extérieurs et locaux], in Mediterranean strategy issues [dans les Questions stratégiques méditerranéenne]. Beyrouth : Dar Al-Farabi, 1992.

**SHARAFAL-DIN, FAHMIA.** « *One Origin and Different Forms, The Culture of Violence Against Women in Lebanon* » [Une origine et différentes formes, la culture de la violence à l'égard des femmes au Liban]. In Women's pains and sorrow, spousal violence in Lebanon [Dans La douleur et les larmes des femmes, violence conjugale au Liban]. Fondation Friedrich Ebert et Dar Al-Farabi, 2002.

**SHARAF AL-DIN, FAHMIA.** *A Plan for the Advancement of Lebanese Women* [Un plan pour le progrès des femmes libanaises]. Programme du Fonds des Nations unies pour le développement, 2004.

**SHARAFAL-DIN, FAHMIA.** *Reading into the History of the Women's movement* [Pénétrer dans l'histoire du mouvement féministe]. United Nations Economic and Social Commission for Western Asia (Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale). 2004.

**SHAUL, MELHEM.** *Women and Public Affairs in the Light of Surveys and Research* [Les femmes et les affaires publiques à la lumière des sondages et des recherches]. Researchers, quatrième éd. 1997-1998.

**SUAD, JOSEPH.** *Gender and Citizenship in the Middle East* [L'égalité entre les femmes et les hommes et la citoyenneté au Moyen-Orient]. Syracuse : Syracuse University Press, 2000.

**TOUTELIAN AIDANAAN, MARAL.** « *The Reality of Women in Lebanon in numbers* » [La réalité des femmes au Liban en chiffres], Conférence au Conseil libanais des Femmes, Introduction. p. 20, 7 février 2012 [www.cas.gov.lb](http://www.cas.gov.lb).



مؤسسة نساء الأورو-متوسط  
Euro-Mediterranean Women's Foundation  
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Dans le cadre de sa mission, la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** analyse au niveau local les réalités des femmes et les politiques publiques les concernant à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la Fondation met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteur de l'égalité femmes-hommes® est coordonné par une association, la Fondation considérant que la société civile est le principal moteur du changement et de l'amélioration de la condition féminine dans nos sociétés.

L'approche des pôles locaux est une démarche innovante et participative qui encourage le réseautage et le partage de pratiques réussies en faveur de l'égalité femmes-hommes à un niveau décentralisé et qui promeut l'émergence de projets ancrés dans le territoire.

La Fondation systématise les résultats obtenus par les actions des pôles locaux et les transmet aux responsables politiques des pays de la région et à l'échelle euro-méditerranéenne. Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur le site de la Fondation ([www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation)), et font l'objet d'une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des responsables politiques et des organisations internationales de la région.

#### Membres fondateurs :



IE Med.



Réseau universitaire et scientifique  
rusemeg  
sur les femmes et le Genre

#### Financé par :



#### Labellisé par :



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الاتحاد من أجل المتوسط